

CONSEIL MUNICIPAL

12 MAI 2015

1. Informations générales

La maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie sera confiée au BET Touchard. Le montant des travaux s'élève à 61 000 €. Cyril Melin énumère les nombreux points de réfection et d'amélioration à apporter à la voirie.

2. Institutions

2.1. Bureau de poste

Depuis plusieurs années le suivi de la fréquentation du bureau de poste de nombreuses communes se traduit par une réduction des horaires d'ouverture au public. La Poste qui doit assurer « sa mission d'aménagement du territoire » est amenée à réviser ses horaires d'ouverture ; pour Cissé elle estime que 15 h correspondent à son niveau d'activité. Et elle propose plusieurs solutions :

- *Une agence postale communale* : les activités sont reprises par la commune à hauteur du niveau d'ouverture recommandée avec son personnel moyennant une indemnité annuelle correspondant à un mi-temps
- *Un relais poste commerçant* : les activités sont assurées par un commerçant avec une indemnité annuelle et un commissionnement sur les opérations. L'amplitude des horaires d'ouverture est beaucoup plus étalée.
- *Maintien du bureau actuel* : l'amplitude horaire est fixée à 15 h par semaine. Et à terme la mise en place d'un *facteur-guichetier* pourrait être envisagée.

Après débat, le Conseil municipal retient la 3^{ème} solution exposée.

2.2. Statuts de la communauté de communes

Le législateur a créé le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui vise à favoriser le déploiement du THD et d'accéder à des cofinancements. Le Département en est le maître d'ouvrage avec le concours financier de l'Europe (FEDER), de l'Etat et de la Région. Pour y participer la Communauté de Communes doit en avoir la compétence. Le Conseil Communautaire en séance du 20 mars 2015 s'est prononcé en faveur d'une modification statutaire qui est soumise à l'ensemble des conseils municipaux. Après débat le Conseil adopte la modification des statuts relative au transfert de la compétence « *établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques* ».

3. Bâtiments

L'église est le seul patrimoine architectural de la communes avec le petit bâti comme le four à pain et les puits. Le Conseil a déjà engagé des travaux pour la réfection de l'église en plusieurs étapes. Le chœur et le transept étant achevés il est proposé d'y poser des vitraux qui revêtent une grande importance pour une église (à mesure de l'avancement des travaux les autres seront réalisés). Des vitraillistes ont été contactés. L'une d'entre elles a simplement indiqué les différentes réalisations exécutées par ses soins en France. L'autre a pris la peine de connaître l'histoire de cette église pour faire une proposition adaptée. Après un vaste débat le Conseil a retenu le projet de Marina Gélineau avec des modifications mineures à apporter. L'opération qui ne représente que 0,5 % du budget d'investissement s'élève à 8 407,56 €.

4. Ecoles

Le Conseil Municipal doit voter les crédits scolaires de fonctionnement. Il est proposé de fixer ces crédits :

- Ecole de Puy : 93 € / enfant au lieu de 92 €. Cette augmentation ainsi qu'une somme de 918 € permettront de financer les déplacements à la piscine. Il faut noter qu'un groupement de commande a été effectué avec la commune d'Avanton pour abaisser les coûts de transports (de 95 € à 82 € par les transports Bertrand).
- Cissé : 81 € / enfant.

5. Personnel communal

Chaque personnel bénéficie d'un régime indemnitaire qui correspond à l'ensemble des primes et indemnités versées en fonction du grade et de l'échelon. Il est fixé par chaque collectivité. Le Conseil adopte le nouveau régime pour 2 agents nommés au grades d'Adjoints techniques 1^{ère} classe, et 1 ATSEM 2^{ème} classe.

La gestion de l'accueil périscolaire nécessite la présence d'une directrice ; Madame Blandineau a accepté de suivre la formation exigée. La bonification de son régime indemnitaire permet de reconnaître la responsabilité endossée.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions.

6. Questions diverses

- Travaux de bâtiments : Dominique Garnier présente le programme des travaux retenus : *construction d'une salle à l'école de Cissé, installation des 2 city stades, menuiserie dans la partie ancienne de l'école de Puy, rideaux à la cantine de Cissé, pose des 2 vitraux à l'église, restauration de 4 puits, rénovation du four à pain (1^{ère} étape), aménagement intérieur de la chapelle de Puy, renouvellement de la climatisation à la mairie et petits travaux d'entretien des bâtiments.*
- Accueil périscolaire : compte-tenu du nombre d'enfants et leur différence d'âges l'accueil fera le soir à Puy et à Cissé.
- Fête communale : une information doit être faite à destination de la population pour préciser le changement de date de cette rencontre qui aura lieu **le dimanche 6 septembre à partir de 11 h.**
- Assainissement : les travaux route de Chausseroy vont débuter le 20 mai.
- Colombarium : les 2 modules, de 12 places chacun, sont livrés pour installation fin mai.
- Rencontre européenne : elle aura lieu du 30.07 au 03.08 à Zagaré. La délégation de 10 personnes est définie : 6 adultes (A. Savin, D. Garnier, M. Garnier, C. Melin, Georges et Agnès Elias) et 4 jeunes (Théo Gambon, Marina Seillier, Maxence Pineau et Léa Lortholary).